



Projet de lois de finances rectificative : réduction d'impôt pour les dons des particuliers

Actualité législative publié le 14/06/2021, vu 530 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Présenté en Conseil des Ministres le 2 juin, le Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) pour 2021 est destiné à financer les différents dispositifs qui accompagnent la sortie de la crise sanitaire.

L'article 7 du PLFR porterait de 66% à 75% la réduction d'impôt pour les dons effectués entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2022, au profit d'associations culturelles ou d'établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle. Les versements réalisés en 2021 seraient retenus dans la limite de 554 €.

Si l'article 7 du projet de loi de finances rectificative est adopté, les réductions d'impôts liées aux dons seront pour :

- Les dons dits Coluche (en faveur des organismes qui procèdent à la fourniture gratuite de repas, de logements et de soins à des personnes en difficulté) :
 - 75 % dans la limite de 1 000 € jusqu'au 31 décembre 2021 ;
 - 75 % dans la limite de 554 € à partir du 1er janvier 2022.
- Les dons en faveur des organismes qui luttent contre les violences domestiques : 75 % dans la limite de 1 000 € jusqu'au 31 décembre 2021.
- Les dons en faveur des associations culturelles : 75 % dans la limite de 554 € jusqu'au 31 décembre 2022.
- Les dons en faveur des autres causes (humanitaire, familiale, sportive, recherche, culture, protection des animaux, protection de l'environnement, protection du patrimoine,) : 66 %.

Source : service-public.fr

Pour plus d'infos : [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)

Voir aussi notre guide : [Recevoir des dons 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)

- [Organiser une loterie associative](#)
 - [Organiser une buvette](#)
 - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
 - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
 - [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
 - [Réussir la création d'une association](#)
-
- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
 - [Comment déduire un don sur l'impôt sur la fortune immobilière ?](#)
 - [Quelle réduction d'impôt pour le mécénat d'entreprise ?](#)
 - [A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?](#)
 - [Comment évaluer un don en nature ?](#)
 - [Une association peut-elle remettre un reçu fiscal pour don ?](#)
 - [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)
 - [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
 - [Comment demander un rescrit mécénat ?](#)
 - [Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?](#)
 - [Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?](#)
 - [Comment trouver un mécène pour financer une association ?](#)
 - [Comment trouver un sponsor pour financer une association ?](#)